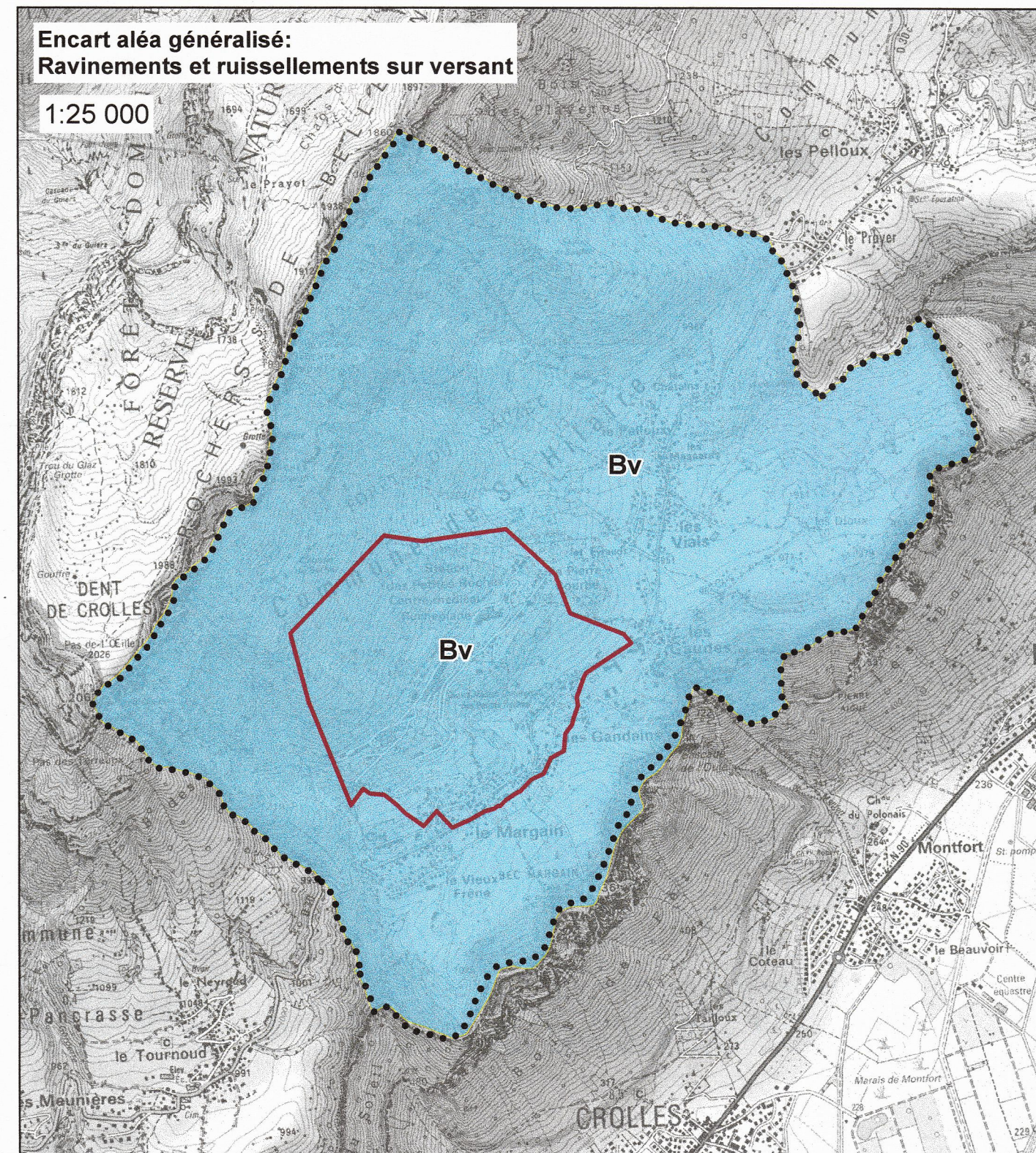




Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le



29 MARS 2012

Commune de SAINT-HILAIRE-DU-TOUVET
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond topographique) MODIFICATION

LEGENDE

Niveau de contraintes *



Zones rouges (inconstructibles)



Zones bleues (constructibles sous conditions)



Zones blanches (constructibles sans condition particulière)

Nature du risque **

V,v : Ravinements et ruissellements sur versant

T, t : Crues de torrents et des ruisseaux torrentiels

G, g : Glissements de terrain

P, p : Chutes de pierres et de blocs

A, a : Avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractère en majuscule pour les zones rouges), éventuellement complété par un indice numérique.

..... *Limite communale*

Secteur des anciens établissements hospitaliers des Petites Roches.

Réalisation: DDT38 / SPR-AR2

2 Approbation de la modification : Mars 2013

Edition: DDT38 / SG-SIGc

Prescription de la modification : 28 décembre 2012

Echelle : 1/10 000

Approbation initiale : 8 juillet 2010